

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2014

---

OBJECTIF "PERTE NETTE DE BIODIVERSITÉ" - (N° 2259)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD1

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi l'alinéa 21 :

« d) Estime que la notion de « promotion d'instruments de marché » doit être précisée ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel